



EAU COMMUNALE

Information aux consommateurs

Un contrôle périodique de la qualité de l'eau, prévu dans notre autocontrôle, relève une contamination par des germes fécaux, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) nous demande de procéder de suite à une chloration du réseau d'eau potable communal afin de le désinfecter et ce jusqu'à nouvel avis.

Selon ledit service cantonal, l'eau est parfaitement potable et ne présente aucun risque pour la population. Elle aura néanmoins un goût et une odeur particulière durant toute la durée du traitement en raison de la désinfection au chlore.



L'eau est précieuse, protégeons-la !

Nous vous remercions pour votre compréhension.